

**COMMISSION COMMUNALE DE CONSTAT DE DEGATS**  
**AUX CULTURES**

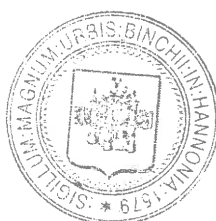
**AVIS AUX AGRICULTEURS**

Nous vous informons qu'une commission communale de constat de dégâts aux cultures se réunira le *mercredi 15 juillet* à 9h30 à l'administration communale de Binche afin de dresser un premier constat.

Si vous désirez faire constater des dégâts à vos cultures, il est obligatoire de s'inscrire préalablement au Service des Affaires économiques (064/230.602 - [affaires.economiques@binche.be](mailto:affaires.economiques@binche.be))

Fait à Binche, le 29 juin 2026

Le Directeur Général,  
Guillaume SOMERS



Le Bourgmestre,  
Laurent DEVIN